

03 déc 2010 -11:08

Appartient à Conseil des ministres du 3 décembre 2010

Chaîne alimentaire

Autocontrôle, notification obligatoire et traçabilité dans la chaîne alimentaire

Autocontrôle, notification obligatoire et traçabilité dans la chaîne alimentaire

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire.

Le projet vise à mieux aligner la législation belge sur la réglementation européenne et plus particulièrement sur ce que l'on appelle le "paquet hygiène", qui consiste en trois règlements européens (*) relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) règlements CE n°178/2002, 852/2004 et 183/2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>